

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2025**

SEANCE DU 11 MARS 2025

Le Conseil municipal de la Commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Nicolas BEAURE, Maire.

Membres du conseil municipal : Nicolas BEAURE, Claude VIESSANT, Corentin LE BOUQUIN, Richard AUBERT, Olivier BERGER, Mathieu FERRY, Nicole HEBRARD, Vanessa LEITE, Philippe POURVIN, Vincent SCHMITT, Cécile TARRADE, Bernard VELLET.

Absent excusé : Mathieu FERRY, Nicole HEBRARD, Cécile TARRADE,

Absent : Vanessa LEITE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Présents : 8

Votants : 8

Date de la convocation :

Le 4 mars 2025

Secrétaire de séance :

Vincent SCHMITT

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 FEVRIER 2025

Le procès-verbal du 11 février 2025 est validé par les membres présents et ceux engageant leur pouvoir sans modification.

Voté à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE REGIE PRODUCTION D'ENERGIES PHOTOVOLTAÏQUES : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de Claude VIESSANT, arrête les résultats définitifs du compte administratif.

Voté à l'unanimité.

BUDGET COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de Claude VIESSANT, arrête les résultats définitifs du compte administratif.

Voté à l'unanimité.

COMPTES DE GESTION 2024

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS

Résultats de clôture suivant :

Budget principal : 717 763.22€

Budget annexe régie production d'énergie photovoltaïque : 3 172.01€

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget principal :

• Affectation complémentaire (R1068) : 60 000 €

• Report à l'exercice 2025 (R002) : 657 763,22€

Budget annexe régie production d'énergie photovoltaïque :

• Affectation complémentaire (R1068) : 3 172.01€

• Report à l'exercice 2025 (R002) : 0€

Voté à l'unanimité.

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2025

• Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.38%

• Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 78.40%

• Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 10.90%

1 voix CONTRE, 7 voix POUR.

BUDGET ANNEXE REGIE PRODUCTION D'ENERGIES PHOTOVOLTAÏQUES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Section d'exploitation :

Dépenses : 4 773.28 €

Recettes : 4 773.28 €

Voté à l'unanimité.

Section d'investissement :

Dépenses : 43 576.02 €

Recettes : 43 576.02 €

BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**Section d'exploitation :**

Dépenses : 1 185 091,81 €

Recettes : 1 185 091,81 €

Voté à l'unanimité.

Section d'investissement :

Dépenses : 1 673 050.43 €

Recettes : 1 673 050.43 €

REGROUPEMENT D'ÉCOLES : CHOIX DES ENTREPRISES LOTS N°1 et 2 – TRANCHE CONDITIONNELLE

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal décide d'approuver le choix des entreprises pour les lots n°1 et 2 comme suit :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT HT
01	TERRASSEMENTS / GROS-OEUVRE	DUGOUR CLAUDE	133 892,46 €
02	FONDACTIONS SPECIALES	FRANKI FONDATION	38 800,00 €

Voté à l'unanimité.

PERSONNEL : CREATION DE POSTE PERMANENT - REDACTEUR TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

Le Conseil municipal décide de créer un emploi permanent de secrétaire général de mairie sur les grades de rédacteur territorial, rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe ou rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet.

Voté à l'unanimité.

ASSOCIATION PHOTO FUN CHANAT : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – « TU VEUX MA PHOTO ? »

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 500€.

Voté à l'unanimité.

SERVICE TECHNIQUE : ACQUISITION TONDEUSE

Le conseil municipal valide le devis de la société Dorat vert loisirs pour 29 155.30€ HT.

Voté à l'unanimité.

PERSONNEL : SERVICE TECHNIQUE - AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL

Considérant l'emploi d'agent technique polyvalent au grade d'Adjoint technique territorial, à temps non complet à raison de 31h30/35^{ème}.

Considérant la nécessité de modifier le temps de travail de l'emploi susvisé.

Le conseil municipal décide l'augmentation de temps de travail de 31h30 à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} mai 2025.

Voté à l'unanimité.

PERSONNEL : CREATION DE POSTE PERMANENT - FILIERE TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

Le Conseil municipal décide de créer un emploi permanent d'agent de cantine et périscolaire polyvalent correspondant au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 26h00/35^{ième}.

Voté à l'unanimité.

Signature secrétaire de séance,